

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1153

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat de Vaud finance toujours ses dépenses courantes par l'emprunt

(ag) Boucler d'abord le budget du ménage ordinaire sans recourir à l'emprunt, c'était l'objectif premier du redressement des finances vaudoises. Cela ne signifiait pas l'équilibre des comptes, mais un déficit qui n'excède pas le montant consacré aux amortissements. Donc degré zéro du financement des investissements, autofinancement nul, mais au moins ne plus faire la manche pour payer les dépenses courantes.

Les formules comptables peuvent paraître abstraites. Pourtant, l'objectif énoncé a entraîné des compressions douloureuses, dans le domaine social notamment. Elles ont provoqué de durs affrontements au Grand Conseil: faut-il, par exemple, économiser sur le soutien aux chômeurs en fin de droit ?

Aussi c'est avec surprise qu'on a pu lire dans le communiqué de presse du groupe d'études pour les finances cantonales ce qui suit :

Tous les cantons prévoient, pour l'année 1994,

un budget déficitaire. Les cantons de Bâle-Ville, Vaud, Neuchâtel et Genève présentent même une marge d'autofinancement (cash flow) négative; cela signifie que ces cantons doivent recourir à l'emprunt pour couvrir une partie de leurs dépenses de fonctionnement courantes.

Les chiffres réunis par le groupe d'études coïncident avec ceux publiés à Lausanne: déficit du budget: 204 millions; investissements: 275 millions. Mais le groupe d'études ajoute que pour Vaud le besoin de financement sera de 305 millions, excédant de 30 millions le total des investissements. 30 millions du budget courant seront donc financés par l'emprunt.

Explication du Département des finances: cette somme correspond à des amortissements du patrimoine financier. Il y a 25 millions d'amortissements de créances d'impôts (contribuables insolubles) et 5 millions de pertes sur des prêts, notamment à des offices de prêts aux entreprises qui bénéficient de la caution de l'Etat. Ces 30 millions sont un enregistrement de pertes et ne correspondent évidemment à aucun cash-flow.

Le groupe d'études a raison. Malgré les sacrifices consentis, Vaud emprunte encore pour financer ses dépenses courantes. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Abonnement: 80 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Catherine Seylaz-Dubuis
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

●●● quelques années l'Unité de thérapie familiale dont elle fut le brillant médecin-chef à Lausanne, la protection de l'enfant et la prévention des mauvais traitements n'ont pas cessé d'avancer dans le canton de Vaud notamment, malgré la disparition de cette unité.

M^{me} Masson cite les entreprises nouvelles auxquelles elle a été associée: le rapport fédéral *Enfance maltraitée en Suisse* et l'ouvrage *La Santé en Suisse*.

Elle omet de citer, du point de vue vaudois qui est le sien et le mien: la recherche-action du Service de protection de la jeunesse, l'encouragement à la constitution de réseaux régionaux de prévention et de prise en charge pluridisciplinaire, le rapport dit des «3 sages» au Conseil d'Etat vaudois, la création d'une commission de coordination et la nomination d'un délégué en matière de prévention des mauvais traitements, le fonctionnement hebdomadaire d'un groupe de référence à disposition des professionnels de l'enfance, avec une permanence téléphonique, diverses campagnes d'information organisées par le délégué, en dernier lieu la mise en place d'un groupe interdisciplinaire hospitalier (CAN-Team: *Child Abuse Neglect-Team*), sans oublier l'œuvre complémentaire des associations privées telles que l'ASPE, Pro Juventute, Terre des Hommes, SOS Enfants, le CIDE (siège à Lausanne), Les Maisons vertes, Point Rencontre et j'en passe.

Certes, il reste énormément à faire, notamment en matière d'encadrement et de prise en charge pédopsychiatrique. Mais on ne saurait dire avec M^{me} Masson que «dans notre pays, personne ne prend au sérieux les détresses d'enfants».

José Bovay
ancien juge de paix, Lausanne

BUDGETS 1994 DES CANTONS ET DE LA CONFÉDÉRATION

Canton	Indice de capacité financière	Béficaire/déficit en francs par habitant
GE	156	-1104.54
BS	164	-576.96
SO	83	-411.67
NE	55	-377.79
VD	91	-342.86
JU	32	-328.41
ZH	159	-298.57
BL	106	-277.78
FR	62	-248.87
TI	70	-237.16
VS	30	-209.12
GR	66	-196.17
NW	92	-173.04
SZ	77	-168.74
BE	71	-164.34
AG	95	-108.62
SG	86	-90.03
ZG	224	-63.12
LU	70	-60.67
TH	82	-57.97
SH	86	-30.54
GL	76	-10.49
OW	41	-3.04
AI	38	2.23
AR	65	18.51
UR	38	44.30
CH	100	-921.50